



DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général**Premier rapport supplémentaire:
dispositions pour la septième
Réunion régionale européenne**

1. Aux termes du Règlement pour les réunions régionales adopté par le Conseil d'administration à sa 283^e session (mars 2002) et confirmé à l'occasion de la 90^e session (juin 2002) de la Conférence internationale du Travail, le Conseil d'administration détermine la date et le lieu de chaque réunion régionale. Les réunions régionales se tiennent en principe dans le pays où se trouve le bureau régional de l'OIT correspondant et ont lieu tous les quatre ans. La sixième Réunion régionale européenne a eu lieu à Genève en décembre 2000. La septième aurait donc dû en principe se tenir à Genève en décembre 2004.
2. Au cours des consultations informelles organisées par le Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale avec les mandants de l'OIT dans la région, le souhait a été clairement exprimé que, compte tenu de la poursuite de l'intégration européenne, la septième réunion régionale ait lieu dans l'un des nouveaux pays membres de l'Union européenne. La Hongrie et la République tchèque étaient toutes deux disposés à accueillir la septième Réunion régionale européenne; elles se sont mises d'accord sur la candidature unique de Budapest.
3. Lors de ces discussions informelles, la proposition d'organiser la réunion au début du mois de février 2005 a également été jugée intéressante car elle permettrait d'éviter de programmer une réunion européenne importante à la fin de l'année, qui est toujours une période chargée. Le gouvernement du Luxembourg, qui présidera l'Union européenne pendant le premier semestre 2005, a indiqué qu'il ferait de cette réunion une partie intégrante de l'ordre du jour de la présidence de l'Union européenne.
4. Dans le programme et budget de l'OIT pour 2004-05, des crédits d'un montant de 173 000 dollars sont prévus pour tenir la réunion à Genève. Toutes les dépenses supplémentaires liées à l'organisation de la réunion à Budapest seront couvertes par les contributions conjointes des gouvernements de la Hongrie et du Luxembourg.
5. Le Bureau propose donc que la septième Réunion régionale européenne se tienne à Budapest (Hongrie), où l'OIT a un bureau sous-régional, et qu'elle ait lieu en février 2005.

6. *Le Conseil d'administration voudra sans doute décider de transférer la septième Réunion régionale européenne à Budapest (Hongrie) et de tenir cette réunion en février 2005.*

Genève, le 2 octobre 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 6.